**Le secteur médical privé au Maghreb Central**

Dans les pays du Maghreb central, le secteur privé a pris une grande importance dans la fourniture des soins aux populations. Il est constitué par deux segments : la médecine ambulatoire (cabinets de médecine générale et spécialisée) qui a toujours existé à l’ombre d’un secteur public dominant et l’hospitalisation privée qui est un phénomène plus récent. Si on peut connaître la taille de ce secteur, la répartition géographique de l’offre de soins par type de prestataires (même si les données ne sont toujours actualisées), il n’en demeure pas moins qu’il reste largement inexploré sur le plan du fonctionnement et les ressorts de son développement. Ces deux segments de soins restent davantage localisés le long des côtes et dans les zones où vivent les populations les plus solvables. La libéralisation du secteur de la santé franchira un pas supplémentaire car dans les trois pays, de nouvelles lois sont en préparation pour permettre l’ouverture du secteur de l’hospitalisation privée aux investisseurs nationaux et peut être même internationaux. Ces problématiques ont provoqué des débats au parti pris et maigres en réflexions de fonds basées sur des études scientifiques. Au Maroc, un projet de loi permettant l’ouverture des capitaux des cliniques aux investisseurs privés est à l’étude. Nombreux estiment que  celle-ci portera atteinte à l’équité et au droit de santé pour tous puisque seulement 35% de la population accède à une couverture sociale. La Tunisie a déjà pris une longueur d’avance sur l’Algérie et le Maroc, le secteur privé est intégré dans la stratégie nationale de santé surtout dans le cadre du tourisme médical où un nombre de plus en plus croissant de personnes viennent se faire soigner en Tunisie notamment pour le cas des soins dentaires, l’hémodialyse et la chirurgie esthétique. En Algérie, l'ouverture du secteur de la santé à l'investissement privé a été déjà entamée dès le début de l’émergence des cliniques. Une loi autorisant l’ouverture d’hôpitaux privés a été promulgué, ce qui modifiera à coup sûr le paysage hospitalier privé dans les années à venir.